

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MEYNES

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, ET LE CINQ JUIN À 18 heures**, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire sortant, M. Fabrice FOURNIER

Étaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Alexandra MORAND, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Sabine SERRANO, M. Grégory ROMAN, Mme Patricia PIERREDON, M. Brice VOULAND, Mme Martine COLOMINA, M. Didier DAVID, Mme Omayya FOLGADO, Mme Angélique RETZER, M. Sébastien MERADI, Mme Karine SOULET, M. Camille RIQUIER, Mme Sonia MARY, Mme Amandine VINCART, M. Joël DEYDIER,

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Morgane CASTAN qui a donné pouvoir à Mme Sabine SERRANO pour voter en son nom; M. Bastien VALENTE qui a donné pouvoir à M. Fabrice FOURNIER pour voter en son nom; M. Patrick COMTE qui a donné pouvoir à M. Stéphan LAUTHIER pour voter en son nom ; Mme Carole BICHAREL qui a donné pouvoir à Mme Sonia MARY pour voter en son nom; M. Jérôme MARMOTAN qui a donné pouvoir à Mme Angélique RETZER pour voter en son nom.

Mme Omayya FOLGADO est désignée, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, secrétaire de séance

**N° 2026-047 : CREATION DE POSTE A TEMPS COMPLET**

Madame Alexandra MORAND informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois au sein des collectivités ou établissements publics sont créés par l'organe délibérant. En conséquence, il revient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité.

Elle indique qu'un agent du service de police municipale a exprimé son souhait de bénéficier d'une mutation à compter du mois d'août 2026, ce qui entraînera la vacance du poste de Brigadier-chef principal de catégorie C.

Afin d'assurer la continuité et l'efficacité du service de police municipale, Madame Alexandra MORAND propose d'élargir les modalités de recrutement en ouvrant ce poste aux différents grades de catégorie C, notamment au poste de Gardien-Brigadier.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, décide**

**DE CREER** un emploi de Gardien-Brigadier,

**DIT** que la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant aux grades de Gardien-Brigadier et Brigadier-chef principal.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Fabrice FOURNIER

